N°4

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 24 juin 2019

Le lundi 24 juin 2019 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 18 juin 2019, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
M. CASANOVA
Mme HAUTVAL
Mme LAINGUI
M. TIBERI
Mme BAETCHE
Mme COHEN-SOLAL
M. ISARE
Mme LEMARDELEY
Mme BERTHOUT
Mme GABADOU
Mme KALOUSTIAN
M. SOPPELSA

Absente-excusée : Mme STOPPA-LYONNET

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 10 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019.

3 - Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2019.

4 - Subventions (3 615 574 euros), avenant à convention pour l'Association pour le soutien du Théâtre Privé (8e), et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

5 -Subventions (168 750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et signature de 3 avenants à convention.

6 - Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.

7 - Caisses des écoles - Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.

8 - Subvention (10 000 euros) à l'association Nadjastream (13e).

9 - Subvention (5 500 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5-6 et 7e).

10 - Subvention (4 000 euros) à l'Association Parisienne des Amateurs de Jazz Nouvelle-Orléans, APAJNO (5e).

11 - Paris Parc : subvention (5 000 000 euros) et convention corrélative avec Sorbonne Université.

12 - Accueil de l'Institut Langevin de l'ESPCI à l'Institut de Physique du Globe de Paris : subvention (2 500 000 euros) et convention.

13 - Collèges publics parisiens - Subventions (704 206 euros) au titre du budget participatif des collèges.

14 - Subventions au titre des fonds du Maire du 5e arrondissement (15 000 euros) à deux associations.

15 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre le Ministère de la Culture et la Ville de Paris pour les études et travaux relatifs à la rénovation des jardins du Musée du Moyen-Âge, thermes et hôtel de Cluny (5e).

16 - Subvention (425.647euros), prorogation et avenant n° 3 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

17 - Subventions (17 100 euros) à 9 associations sportives (5e).

18 - Subvention (17 600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ».

19 - Conférence du logement de Paris – présentation des orientations stratégiques.

COMMUNICATIONS :

20 - Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT : Bonsoir. Merci d'être là en dépit de cette chaleur quasi caniculaire. J'en profite pour vous indiquer qu'une salle réfrigérée, conformément aux indications de la Ville et de la préfecture, a été mise en place dans la salle du Souvenir au rez-de-chaussée, même si cette salle est partiellement utilisée par une partie de l'exposition du centre d'animation Censier, exposition au demeurant remarquable. Je propose de désigner comme secrétaire de séance Benjamin qui se met en arrière, je ne sais pas pourquoi. Merci de ton entrain et de cette immense spontanéité.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, soit désigné secrétaire de séance.

M. Benjamin ISARE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2019.

Je soumets à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai dernier. Nous attendons Corinne GABADOU qui va arriver. Elle doit juste accueillir une exposition. Elle arrive. Alexandre va arriver. Les voilà tous les deux. Je dispose du pouvoir de Dominique STOPPA-LYONNET. Je peux soumettre à l'approbation du Conseil d'arrondissement le procès-verbal de la séance du 27 mai. Qui est favorable ? Je considère qu'il y a unanimité. Je vous en remercie. Je cède la parole à Monsieur Pierre CASANOVA, notre collègue premier adjoint pour rapporter le BS 2019. Chaque membre du Conseil d'arrondissement a dû avoir une fiche synoptique préparée par vous, chère Vanessa DE LÉON, je vous en remercie, pour vous présenter le BS 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

III - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Vous vous souvenez tous certainement que le 27 mai dernier, votre Conseil d'arrondissement préféré avait adopté un compte administratif 2018. Nous revenons ici porter trois ajustements relatifs à trois dotations distinctes. La première, vous êtes aussi familiers de cette nomenclature, est la dotation d'investissement, puisque le nouveau montant de la dotation d'investissement, les crédits ouverts pour 2019, s'élèvera désormais à 280 488,77 €. La deuxième est la dotation d'animation locale. Elle verra son nouveau montant pour 2019 s'élever à 421 009,72 €. La dotation de gestion locale verra son nouveau montant porté à 5 061 875,26 €, ce qui aboutit à ce que, dans son ensemble, notre BS s'élève à 611 589,75 € et que les crédits ouverts 2019 s'élèvent au total à 5 763 373,75 €. Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver ce projet tel que décrit.

Mme Florence BERTHOUT : Pas de questions particulières ?

Mme LEMARDELEY : Je m'étonne de voir dans la dotation forfaitaire que, pour les Conseils de quartier, le budget supplémentaire est de 96 974,35 € et 47 532,69 € de crédits non consommés. Comment cela se fait-il que nous ne consommions pas les crédits prévus pour les Conseils de quartier ?

Mme Florence BERTHOUT : C'est une question que nous posons à chaque Conseil d'arrondissement. Les Conseils de quartier peuvent le faire, mais il n'y a pas de projet.

Mme Hélène HAUTVAL : C'est la réponse que je fais à chaque fois. Comme nous sommes confrontés à une baisse des budgets de fonctionnement de voirie depuis 2015 maintenant, baisse qui a été drastique, nous utilisons une partie des budgets des Conseils de quartier pour procéder à des aménagements liés à la sécurité. Vous voyez donc que nous ne mangeons pas tout ce budget et qu'il reste une partie qui peut être prise en main par les Conseils de quartier dans le cadre de projets qui pourraient être montés par les Conseils de quartier des différents Saint-Victor, Val-de-Grâce, Sorbonne et Jardin des Plantes.

M. Laurent AUDOUIN : Je ferai moi aussi ma réponse habituelle qui est que les Conseils de quartier ne sont en aucune manière incités ni même informés du fait qu'ils ont un budget à leur disposition, que si cet argent sert à la voirie, nous pouvons y trouver une justification, mais sur les méthodes, ces fonds n'ont pas été mis en place pour cela. *A minima*, il serait souhaitable que cela soit discuté systématiquement et que les Conseils de quartier soient encouragés à proposer des choses. Malheureusement, le fonctionnement de ces Conseils qui tient davantage de réunions d'information que de lieux de création et élaboration de propositions nouvelles ne permet pas d'engager correctement ces sommes. Dépenser l'argent n'est pas une fin en soi. Le Conseil de quartier devrait fonctionner différemment, avec une parole venant des habitants.

M. Pierre CASANOVA : Jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons jamais empêché quiconque de prendre la parole et de prendre position dans un Conseil de quartier. Je comprendrais que l'on blâme un Conseil d'arrondissement et *a fortiori* un Conseil de quartier de dépenser trop. S'il dépense mieux que ce qui est possible, cela me paraît plutôt vertueux. Je ne comprends pas cette mentalité de dire qu'il faut nécessairement dépenser jusqu'au dernier euro tout crédit ouvert. Pour les contribuables parisiens, ce n'est pas triste. Je ne comprends pas la mentalité.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une éternelle discussion. Hélène ?

Mme Hélène HAUTVAL : Il y a toujours plein de choses à dire là-dessus. Nous pouvons ajouter que différentes formules ont été proposées par la Mairie de Paris : les budgets participatifs, les opérations du Vert près de chez moi, les permis de végétaliser qui ont fait que les gens ont plus proposé dans ce cadre leur souhait et les ont réalisés.

Mme Florence BERTHOUT : Ces investissements sont faits pour les habitantes et les habitants du 5e arrondissement. Je mets aux voix ce BS. Avis favorable ? Abstention ? Deux abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 11 Abstentions : 2

Merci. Je donne maintenant la parole à Pierre CASANOVA.

IV - SUBVENTIONS (3 615 574 EUROS), AVENANT À CONVENTION POUR L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (8E), ET CONVENTIONS AVEC TREIZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASTP.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un sujet important, car derrière un projet de subvention relativement générique au bénéfice de l'association pour le soutien du théâtre privé, nous trouvons parmi d'autres, mais un théâtre en particulier qui nous est cher, le théâtre de la Huchette. Il nous est cher et il nous est aussi connu à de nombreux égards, entre autres, parce que, régulièrement, depuis le début, il participe à notre bel événement du Quartier du Livre. Ce projet de subvention augmenterait le soutien de la Ville à l'association pour l'année 2019 de 100 000 €. Cela aboutirait à un total pour la même année de 3 223 000 €. Je précise que la totalité de cette somme ne bénéficiera pas au théâtre de la Huchette, puisqu'il recevra, au titre d'une subvention d'équipement, 3576 €. C'est un rapport de plus de 1 à 100. De quoi s'agit-il ? Il s'agira de les aider à climatiser la salle. Quel meilleur jour qu'aujourd'hui pour se convaincre que les théâtres parisiens gagneraient à être climatisés ? Le budget total de cette climatisation est de 15 000 €, 14 900, pour être précis. Nous ne parlons que d'un cinquième de cette somme, 3576 €.

Mme Florence BERTHOUT : Cela reste vraiment bien modeste, vu tout ce que ce théâtre fait. Il prête volontiers de manière gracieuse sa salle pour des opérations qui intéressent nos administrés. Je regrette que cela ne soit pas plus, mais nous nous en contenterons. Félicitations à ce théâtre privé absolument remarquable. Avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Flora KALOUSTIAN qui va nous rapporter la DAC 270.

V - SUBVENTIONS (168 750 EUROS) À 26 ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET SIGNATURE DE 3 AVENANTS À CONVENTION.

Flora KALOUSTIAN : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention de 168 750 € attribuée à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et trois avenants à convention.

Les projets présentés répondent à trois grandes priorités : l'accès à l'œuvre et l'adaptation de la médiation, l'accès à la pratique artistique, encouragement de la pratique artistique personnelle. Je n'ai retenu que les deux associations qui ont un lien avec le 5e arrondissement, et les deux œuvres dans l'accès à la pratique artistique. D'une part, c'est le conservatoire de musique et d'expression artistique fondé en 1980 par Christiane DROUILLET, qui délivre un enseignement adapté de musique et une formation à l'enseignement auprès des personnes en situation de handicap. Cette association est domiciliée dans le 5e arrondissement. Mais les cours ont lieu au Centre Cerise rue Montorgueil, à la Cité internationale des arts et au Pré-Saint-Gervais. Ce sont des classes de piano, de guitare, de saxophone et de chant, formation musicale, qui sont ouvertes à des personnes qui vont bien et à des personnes en situation de handicap. C'est très inclusif et cela a une très grande importance et une très grande valeur. Ils font beaucoup de représentations dont nous faisons la publicité au sein de la mairie, puisque je reçois régulièrement leurs flyers. Enfin, et surtout, l'association Théâtre de la Marionnette à Paris, qui a pour objectif de favoriser la rencontre entre le public et les arts de la marionnette qui développe à cet effet plusieurs projets, afin de toucher notamment des personnes en situation de handicap. En 2019, des spectacles accessibles aux sourds et malentendants sont proposés dans le cadre de la Biennale internationale des arts de la marionnette, des spectacles accessibles à un public atteint de troubles mentaux et psychiques sont également programmés en journée.

Je dois vous dire qu'évidemment, nous avons travaillé en collaboration. C'était une collaboration très réussie avec le Théâtre Mouffetard. Nous avons organisé le 8 avril une rencontre santé sur le thème « La maladie d'Alzheimer et les pathologies apparentées, diagnostiquer pour mieux prévenir, soigner et accompagner », sur un support littéraire et artistique que fut la pièce de théâtre de David CARNEVALI « Variations sur le modèle de Kraepelin ». Étaient présents le docteur Vergès-Cousin de la maison M2A et Madame Judith MOLLARD-PALACIOS, expert psychologue de la formation Alzheimer. Devant la réussite de cet événement, nous avons souhaité reconduire et reprendre ce type d'événement l'année prochaine. Ces deux associations, la première a eu une subvention de 20 000 € et la seconde, c'est un avenant de 6000 € que je vous demande de bien vouloir voter.

Je vous rappelle que dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, le 5e arrondissement a organisé deux événements : une journée de sport adapté avec Jacques Soppelsa, au gymnase Poliveau, et un spectacle de ballet, chant, théâtre, qui associait le conservateur municipal du 5e et les ESAT Colibri et Espérance. Ce fut une belle réussite. C'était un essai. Ce n'est pas évident de travailler avec des personnes qui ont quelques problématiques psychiques et psychiatriques. Ce lancement nous a donné beaucoup d'espoir. Je remercie particulièrement le directeur du conservatoire qui a généreusement ouvert les portes de sa maison assez jeune, à ceux qui souhaitent faire de la danse, du chant ou de la musique et les professeurs sont prêts à s'adapter à ces jeunes dans le cadre de leur handicap et non l'inverse. Ce n'est pas le jeune qui va s'adapter à l'enseignement. C'est une très belle expérience qui ouvre vers de belles perspectives. Je remercie tout particulièrement le directeur de ce conservatoire pour cette démarche. Je vous demande de voter pour ces deux subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Merci pour votre engagement sur le terrain du handicap. Vous savez que cela m'est cher. Nous avons créé depuis 2014 plusieurs classes Ulysse dans le 5e. La dernière en date est celle qui accueille les enfants autistes à l'école, au 250, rue Saint-Jacques. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie. Je cède la parole à Corinne Gabadou, qui va nous rapporter le DASCO 27. C'est une convention-cadre. Cela sera assez rapide. Nous attendons les conventions individualisées avec chacun de nos collègues parisiens.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXERCICE DES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE PARIS ET DES COLLÈGES.

Mme Corinne GABADOU : Merci, Madame la Maire. C'est une convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges. La convention-cadre qui est présentée couvre tous les modes de gestion existant dans les collèges publics parisiens. Elle sera ensuite déclinée pour chacun des 114 établissements concernés en fonction des spécificités. Nous n'avons pas plus de précisions, mais je vous demande tout de même de voter en faveur de ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : L'idée, avec la convention-cadre, c'est une obligation légale. Nous attendons de voir ce qu'il y a. Il faudra que nous suivions cela de près. Avis favorable. Je vous en remercie. Je cède la parole à Dominique TIBERI qui va rapporter la DASCO 88 qui concerne la convention triennale de mise à disposition des moyens et des services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII - CAISSES DES ÉCOLES - CONVENTION TRIENNALE DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LES CAISSES DES ÉCOLES.

M. Dominique TIBERI : Merci, Madame la Maire. Cette convention qui nous est proposée est une collaboration accrue entre la caisse des écoles du 5e, comme celles des autres arrondissements, et la Ville de Paris.

Une collaboration entre Paris et la caisse des écoles, cela va toujours dans le même sens, ou cela tente d'aller dans le même sens. Il y a une centralisation, une prise en charge directement par la Ville de Paris des caisses des écoles qui sont un des rares domaines d'autonomie des arrondissements et des mairies d'arrondissement. L'objectif est de déprécariser le personnel contractuel. Chez nous, il n'y en a pas besoin. Apporter une expertise au 5e arrondissement. Nous n'en avons pas besoin non plus, ce serait plutôt l'inverse. J'ai proposé en Conseil de Paris, nous sommes prêts à apporter notre expertise aux autres caisses des écoles et je pense qu'elles y gagneraient. Appui et Conseil en matière de ressources humaines. Le climat social qui règne au sein de la DASCO, nous pouvons en dire ce que nous voulons, mais il est loin d'être aussi bon que celui qui règne au sein de la caisse des écoles du 5e arrondissement.

Pour toutes ces raisons, je proposerai un vote négatif. En revanche, il y a une dernière disposition pour laquelle cela me gêne de voter contre, c'est le fait de permettre aux personnels, nous devons trouver une solution différente, de passer des concours de la Ville de Paris s'ils le souhaitent, comme si cela s'agissait d'un concours interne. Le reste, c'est toujours la même chose. La Ville de Paris veut centraliser les caisses des écoles, elle veut prendre en main des cantines scolaires. Pour certains arrondissements, c'est une très bonne chose. J'aimerais que nous reconnaissions que pour le 5e arrondissement, cela nous ferait régresser. J'hésite beaucoup. En dehors de cette dernière disposition, je proposerai un vote négatif. Ce dernier point me gêne un peu. Il s'agit de concours internes. Ils peuvent passer les concours externes, mais cela leur permet de passer le concours interne. En dehors de cela, c'est une démarche pour le 5e arrondissement tout à fait regrettable, notamment en ce qu'elle montre une certaine persévérance de la Mairie de Paris dans ce domaine. Pour certains arrondissements, je ne le conteste pas. Pour nous, c'est regrettable. Je m'en remettrai au choix du Conseil d'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis défavorable, sans me faire trop d'illusions sur le sort qui sera réservé au Conseil de Paris, à cette convention triennale. Je voudrais rappeler deux choses qui sont issues de la loi et du règlement. Que cela plaise ou non à la Ville de Paris, les maires d'arrondissement, conformément au CGCT, à la loi PLM, sont présidents des caisses des écoles. Ça, c'est la loi, rien que la loi, toutes les lois. Il y a un comité de gestion dans chacun des arrondissements qui est placé sous l'autorité du maire qui préside la caisse des écoles. Il n'y a pas de tutelle en matière d'organisation des menus ou de gestion des personnels.

Cette convention est en apparence anodine. C'est simplement, nous dit-on, une convention qui concernerait les RH. C'est extrêmement pervers. Et en plus, c'est totalement cynique. L'idée derrière, c'est qu'il y ait indirectement une mainmise de la Ville sur les personnels des caisses des écoles, avec l'idée que l'on puisse, si nous ne signons pas la convention, nous sommes vraiment des affreux et des méchants... Comme l'a justement indiqué Dominique TIBERI, à la fin, nous expliquons que les personnels, si nous ne signons pas cela, n'auront pas le droit de passer les concours internes. Rassurons-nous, pour plein de raisons, les personnels caisses des écoles n'ont jamais passé des concours internes de la ville, mais tout simplement, parce que nous sommes sur des savoirs, des maîtrises techniques qui n'ont rien à voir avec les autres concours de la Ville.

La réalité, c'est que la Ville a tenté, vous le savez très bien, avec un insuccès total, il y a deux ans, de procéder à la centralisation des caisses des écoles. Cette réforme a totalement échoué, pour deux raisons. Il y a une raison politique au sens étymologique, c'est qu'il était très compliqué, par exemple, de justifier une centralisation qui permettrait d'améliorer la part du bio de l'alimentation durable pour un certain nombre de caisses des écoles, dont la nôtre, et finalement, pour les autres, pour centraliser et permettre de fournir du bio dans des conditions plus confortables à des caisses des écoles, en particulier à des grosses caisses des écoles qui étaient très en retard, et maintenir nos petits producteurs ou les producteurs de petites caisses des écoles comme nous, il fallait faire ce que nous appelons des allotissements. Autrement dit, il fallait monter une usine à gaz pour avoir des marchés qui permettraient de fournir les caisses des écoles qui étaient très en retard sur le bio, tout en conservant les filières courtes et durables et les petits producteurs d'une caisse des écoles telle que la nôtre. Et ce, tout en essayant de ne pas augmenter le coût matière, ce qui, dans notre cas, en passant par de la centralisation, était quasiment impossible pour des raisons de coûts annexes qui allaient être portés par une structure centrale. Cette réforme a donc échoué pour des raisons politiques et techniques. Maintenant, nous y revenons par la petite porte en disant que, finalement, nous n'allons pas le faire sur les commandes, parce qu'ils n'ont pas réussi à montrer que nous étions efficaces, mais nous allons essayer d'avoir la tutelle, car c'est de cela dont il s'agit, avoir une tutelle sur les personnels. J'étais sûre qu'à un moment donné, la Ville, qui avance toujours masquée, et qui adore fondamentalement centraliser les choses, tout contrôler, il y aurait des procès en sorcellerie qui seraient faits sur le terrain des RH. Manque de chance, sur ma proposition, et avec l'avis, l'accord et l'appui de l'intégralité des membres du comité de gestion, toutes les cantinières ont été titularisées, ce qui est tout à fait normal et honorable, avec les avantages qui vont avec. Nous avons une politique totalement transparente en matière de RH. Tous les membres peuvent en témoigner, y compris sur les avantages, sur les règles. Il y a un comité technique. Tout cela est parfaitement légal. Nous respectons strictement les règles et nous n'avons pas à rougir. Quel est l'intérêt d'aller nous mettre sous la coupe de la Ville ? Je n'ai pas compris. Il n'y en a aucun.

Alors, nous avons rajouté cette petite perfidie à la fin qui consiste à dire : « Il faut juste que vous sachiez que si nous ne contrôlons pas tout cela, et si vous avez une gestion autonome, vos personnels, qui sont autonomes, ne pourront pas avoir accès aux concours de la Ville. » Je voudrais savoir le nombre de personnes qui, depuis 20 ans, dans les caisses des écoles, ont passé des concours de la ville. Je suis prête à payer des formations en externe si des personnels de la caisse des écoles veulent passer des concours. Cela est tellement vrai que nous avons payé une formation très appréciée, parce qu'elle est importante pour la maîtrise du français. Les personnels de la caisse sont très attachés à avoir cette formation qui coûte assez cher. Il me semble que ces 40 000 € pour toutes les formations, par an. Il s'agit d'un investissement très important de la caisse des écoles. C'est pour permettre au personnel qui est le moins qualifié possible d'avoir accès, s'il le souhaite, de pouvoir grimper à l'intérieur des échelons et d'avoir accès au poste de chef cantinière. C'est très important. Je ne vois pas l'intérêt de cette pseudo-convention RH.

En 2017, l'Inspection générale avait procédé à un audit RH en bonne et due forme de notre caisse des écoles, espérant peut-être y déceler quelques perfidies en matière de gestion RH. J'ai eu un retour absolument epsilonesque. Depuis 10 ans, nous n'avons pas eu une seule journée de grève, alors que nous comptons plus de six séquences de grève chez les agents de la Ville.

Nous avons des personnels, pas tous, mais une partie, qui sont d'origine ultra-marine. Ils ont droit, comme tous les personnels d'origine ultra-marine, aux billets d'avion qui sont payés, à des vacances supplémentaires, au fait de pouvoir regrouper leurs vacances. Je ne vois pas en quoi cette convention RH se justifierait. Je considère même qu'elle est totalement illégale. C'est totalement contraire à la loi, à l'autonomie de

gestion des caisses des écoles. Je ne voterai pas ce truc qui est contraire au principe d'autonomie. Non seulement c'est contraire, mais sur le plan d'une bonne gestion, il est tout à fait paradoxal de dire que nous sommes pour la décentralisation et à chaque fois que nous avons une possibilité de donner un grand coup de pied dans la machine à décentraliser, nous le faisons. Je vous assure que je n'ai pas besoin de la Ville comme président de caisse des écoles pour m'expliquer ce qu'il faut faire, pour avoir une politique ouverte et humaine. Merci.

M. Dominique TIBERI : Brièvement, avec tout ce qui a été dit, cette disposition pose problème, parce que si c'était le souhait de la Ville, nous pouvons dire que, d'une part, rien n'empêcherait la Ville d'ouvrir les concours internes au personnel de ces caisses des écoles. Elle pourrait prendre des dispositions allant dans ce sens ou la rapprochant de ces dispositions. Juridiquement, il faut l'étudier. Ce ne sont pas des personnels de la Ville. Nous pourrions modifier le statut de manière à ce que les personnels aient ce choix, si jamais c'était si important. Encore une fois, ce n'est pas leur souhait. Ensuite, n'y aurait-il pas à la suite de cette disposition une réciprocité entre la Ville et la caisse des écoles pour le personnel ? Ce n'est pas tellement ce qui est souhaité, en tout cas pas dans le cadre de l'autonomie des caisses des écoles. Si la Ville va faire cela, elle peut proposer un texte proposant cette possibilité de passer des concours en interne sans que cela porte atteinte, comme elle veut le faire, à l'autonomie des caisses des écoles. Je dis cela dans un souci d'arrangement. Pour le reste, je suis totalement contre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je ne pense pas que cette convention remette en cause l'autonomie des caisses des écoles, sachant que l'autonomie, ce n'est pas l'indépendance. Les personnels ont droit à une information équitable dans toute la Ville de Paris. Puisque vous avez une gestion impeccable des ressources humaines, je ne vois pas en quoi cela vous menace. C'est une demande qui vient de certaines caisses. Il y a la nécessité, pour la Ville de Paris, d'offrir les mêmes droits à tous les personnels des caisses autonomes et notamment des formations pour passer les concours. Je ne vois pas pourquoi vous en faites un cheval de bataille. Si tout va bien chez vous, il ne se passera rien.

M. Dominique TIBERI : Ce n'est pas un cheval de bataille. C'est plutôt un cheval de Troie. Nous n'avons pas de besoins particuliers. Encore une fois, cette centralisation, ce n'est pas la première fois. Florence Berthout l'a rappelé. C'est récurrent chez la maire de Paris. Encore une fois, dans certains arrondissements, cela serait une bonne chose. Mais pas chez nous. Qu'ils nous laissent tranquilles. Qu'ils laissent cette excellence des caisses des écoles, les cantines du 5e, à son niveau. Si la Ville de Paris a envie de donner au personnel des caisses des écoles la possibilité de passer des concours en interne, qu'elle prenne les dispositions allant dans ce sens. Cela vient à la suite des tentatives précédentes. Il y a une volonté de centraliser, de prendre en main les caisses des écoles. Vous n'allez pas le nier. C'est votre objectif. Cela peut se concevoir. Ce n'est pas une critique. Nous avons des choix différents.

M. Laurent AUDOUIN : Comme toujours, ce sujet, c'est l'escalade pour crier au loup le plus fort possible. Dans les faits, nous avons entendu des choses extraordinaires pendant les trois années qui ont précédé sur les fameuses réformes. En siégeant au Conseil de la caisse, je peine à voir en quoi la Ville s'est immiscée dans la gestion de la caisse. Les textes que vous dénonciez avec perte et fracas ont été déposés au Conseil de Paris. Évidemment, il ne s'est rien passé, puisqu'elle ne peut pas faire... ces textes ont été votés, et pourtant, il ne s'est rien passé. C'est tout à fait normal. C'est la même chose. Nous cherchons désespérément en lisant la convention en quoi la Ville va mettre la main sur les personnels. Je lis dans la convention : « La caisse des écoles, établissement public local autonome, présidée par la maire d'arrondissement, la caisse des écoles dispose de son propre service des RH mettant en œuvre la politique afférente qu'elle définit », etc. Lorsque nous crions au loup, nous pouvons le faire à volonté. Dans les faits, personne n'a l'intention de détricoter les caisses du 5e. Je déplore qu'une fois de plus, il ne s'agisse que de faire de la polémique. Il s'agit d'ouvrir des opportunités.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas très compliqué à comprendre. Ne faites pas semblant d'avoir affaire à un texte anodin. Vous savez très bien que si, statutairement, et c'est pareil dans toutes les administrations, vous dépendez de la Ville, parce que c'est cela qui est en jeu, vous ne dépendez pas de la caisse des écoles. Il est question du rattachement à un statut collectif. Une fois que vous avez un statut collectif, vous dépendez d'un collectif. Ce n'est pas très compliqué à comprendre. C'est comme cela dans toutes les

collectivités. C'est comme si nous disions à un agent de la fonction publique territoriale : « Sur le plan des RH, vous allez maintenant avoir les règles de la fonction publique d'État ». Nous allons dire que c'est la même chose. Ce qui est en jeu, ce n'est pas compliqué, c'est en dépit des belles phrases onctueuses qui sont faites pour nous endormir... Je vous renvoie le compliment. Si c'est la même chose, que la Ville n'y touche pas. Ce n'est pas très compliqué. Si tout est dans rien et inversement, que la Ville n'y touche pas. Si cela ne change rien, pourquoi la Ville veut changer quelque chose ? Je veux bien que vous m'accusiez toujours de crier au loup, mais si cela ne change rien, pourquoi la Ville veut-elle changer quelque chose ? C'est totalement extravagant.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je dirais qu'il n'est pas question de mainmise ou de tutelle, ce sont les mots que vous avez employés, mais d'égalité républicaine. À ce titre, je trouve que c'est tout à fait justifié de passer cette convention.

Mme Florence BERTHOUT : Il serait bon que la Ville de Paris ne s'exonère pas des règles de droit. C'est quelque chose qui m'effondre. L'équité, l'égalité, ça a bon dos. Conformément au CGCT, le président de la caisse des écoles, c'est un maire. Vous pouvez le prendre par tous les bouts, c'est comme cela. Si c'est le maire, je suis au regret de vous dire qu'il n'y a pas d'espèces de fonction publique, territoriale, qui ne dirait pas son nom. C'est le maire. La structure de référence, ce n'est pas la Ville de Paris, c'est la mairie d'arrondissement. C'est comme si vous expliquiez que la caisse des écoles de Montpellier doit avoir les personnels, dépendre ou avoir les mêmes RH, le même statut que la caisse des écoles de Toulouse. C'est à peu près du même acabit. C'est la loi. Soyez républicains. Je vous assure que, fort heureusement, car je suis très vigilante là-dessus, et si nous ne l'étions pas, Monsieur AUDOUIN qui participait au comité de gestion de la caisse des écoles, vous nous tireriez l'oreille et à juste titre, pour nous dire que le personnel est désavantagé. Autonomie de gestion, il y a autonomie et gestion. Autonome, nous ne dépendons pas pour les RH de la Ville de Paris.

M. Alexandre BAETCHE : Madame, ma chère collègue, autonomie et indépendance. Autonomie, cela vient du grec. Cela veut dire que cela marche tout seul. Indépendance, ça vient du latin. Cela veut dire la même chose. Votre histoire n'a pas de sens. Même si c'était différent, autonomie, ça veut dire que nous marchons tout seul. Arrêter de raconter cette histoire abracadabrante. Il n'y a pas de différence. Vous pouvez vérifier dans tous les dictionnaires de synonymes et étymologies qui existent. On commence par nous dire qu'il y a différents corps dans les caisses des écoles. Je vous dis ce qui est écrit par la DASCO de l'Hôtel de Ville, qui raconte toujours des choses dont elle n'a pas idée de la première virgule. Il dit qu'il y a des corps transverses, des corps propres à certaines écoles. Ici, il s'agit de personnes qui sont dans un corps propre à la caisse des écoles. Je suis étonné, mon cher collègue, que vous fassiez des histoires à chaque fois que nous parlons de ça, alors qu'au comité de gestion, vous n'avez jamais fait la moindre histoire. Vous avez une personnalité double. Faites attention, on devient bipolaire pour moins que cela. Au comité de gestion, vous ne faites jamais de mauvais commentaires. Ici, à chaque fois, vous sortez des histoires. Faites attention, vous allez avoir une personnalité qui se divise en deux. Il y a des corps propres. Ensuite, c'est la première fois que je vois cela dans un texte de la DASCO, il nous est dit, dans le deuxième paragraphe : « Les caisses des écoles, établissements publics locaux autonomes, qui administrent leur personnel. » Tout est dit. Tout le reste ne sert strictement à rien. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. À partir de cela, tout le reste ne sert strictement à rien. Vouloir faire des concours, c'est très bien, à condition d'avoir le droit de les passer, ce qui n'est pas le cas pour tout le monde. Surtout, lorsque nous faisons cela, il ne faut pas venir parler d'égalité républicaine.

S'il y a des gens qui ouvrent droit, parce qu'il peut y avoir dans une caisse des écoles deux ou trois types de personnels différents... d'ailleurs, il y en a eu ici à un moment donné. Il y avait une personne qui était statut de la Ville, et les autres étaient encore autonomes recrutés, payés par la caisse des écoles en tant qu'autonome dans la gestion de ses personnels. Nous ne pouvons pas dire que nous allons leur interdire de passer les concours. Si vous voulez parler d'égalité républicaine, ça, c'est l'égalité républicaine. Dans le cas contraire, la personne ferait un recours pour inégalité républicaine, discrimination, et elle va gagner à tous les coups. Cessez de raconter ce genre d'histoire où les gens n'auraient pas le droit de passer des concours. Les gens peuvent passer des concours s'ils ont le droit de les passer. Tout cela ne sert à rien dès que nous avons fini la dernière ligne du deuxième paragraphe où il vous est dit : « Les caisses des écoles, établissements publics locaux autonomes qui administrent leur personnel. » Dans ce cas, cela veut dire que personne ne peut venir mettre son nez dans la gestion des personnels des caisses des écoles. Ceux qui veulent le mettre, cela dépend des personnels. S'il y a des personnels qui veulent quitter la caisse des écoles pour aller travailler ailleurs, pas de

problème. Il suffit qu'ils le demandent. S'ils veulent travailler à la caisse des écoles, où l'on mange très bien, c'est comme dans le 18e arrondissement, c'est Sodexo, ils peuvent aller là. Il n'est jamais arrivé que quelqu'un demande à partir d'ici, même pas une cantinière. C'est pour vous dire à quel point les personnels ont hâte de passer des concours qui vont les mettre sous la férule de je ne sais qui, là-bas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : D'après mon expérience d'école, comme l'ESPCI ou l'école Du Breuil où je siège au CA, les personnels sont beaucoup plus rassurés d'être encadrés par les règles communes à toute la Ville de Paris. Peut-être que pour vous, cela ne sert à rien, ou cela est dangereux, il faudrait choisir, en tout cas, cette convention ne vous menace pas en tant que régie autonome. Je pense que cela protège les personnels. Pour cela, j'inviterais tous les Conseillers qui hésitent à voter cette délibération.

M. Alexandre BAETCHE : Les personnels sont libres d'aller là où il se passera ce que vous dites. Ici, ce n'est pas le cas. Ce n'est jamais arrivé. Pas une seule fois.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY, vous ne pouvez pas comparer l'école Du Breuil qui ne fonctionne pas du tout avec les caisses... Ce n'est pas une caisse autonome. Je comprends. Vous avez des directeurs qui changent. Cela n'a rien à voir. Et vous n'avez pas, encore une fois, un statut des personnels qui va régir, par exemple, le fonctionnement des cantines, dans une école, particulier. Cela n'a rien à voir. Il ne faut pas faire semblant de crier au loup. Il y a la loi PLM et il y a le code général, le CGCT. Il ne faut pas faire semblant. Les personnels n'ont jamais demandé à avoir un statut différent, pour la simple et bonne raison qu'ils sont très contents d'avoir à négocier. Ils peuvent avoir un truc à demander, ils vont directement voir le directeur de la caisse des écoles. Il y a des barèmes très transparents. Chez nous, il n'y a aucune attente. Si les personnels veulent, grand bien leur fasse. Nous, ce n'est pas le cas. Je défends la caisse des écoles et les personnels. En matière de formation, nous avons anticipé. Croyez-moi, ce sera beaucoup mieux que les formations de la Ville, car nous avons mis pas mal d'argent. 45 000 € uniquement pour l'acquisition du français, ce sont des moyens rapportés au nombre des personnes qui suivent les cours. Ce sont des moyens non négligeables. Nous ne sommes pas d'accord. En tant que présidente de la caisse des écoles, je ne signerai pas cette convention. C'est mon droit, un droit protégé par la loi.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais tout de même répondre à Monsieur BAETCHE qui met en doute ma santé mentale, et je passe sur le procédé en lui-même, mais en termes de cohérence, soyez rassuré. Je ne m'intéresserai pas ce qui se passe dans votre tête. C'est un terrain trop glissant pour moi. Je n'ai jamais, à ce micro, dans cette salle, ou nulle part ailleurs, mis en doute sur la qualité du travail effectué par la caisse des écoles. Je déplore en revanche la logique de village gaulois, forteresse assiégée. Je pense que cela ne sert personne. Je ne pense pas que cela serve les élèves du 5e, ou les personnels. Après l'avoir lue et relue cette convention, je cherche désespérément les moyens de mise sous tutelle et autres formules employées. Nous proposons des prestations. Madame la Maire n'en veut pas. Elle est en droit de ne pas la signer, mais je ne pense pas que cela soit la bonne attitude.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a des droits et des prestations qui sont, dans le pire des cas, équivalents à ceux de la Ville, dans le meilleur des cas, supérieurs. Je ne vois pas pourquoi j'irais signer cela. Encore une fois, je suis investie d'un certain nombre de pouvoirs, pas grand-chose, mais dans nos pouvoirs, des maires d'arrondissement, il y a celui de présider la caisse des écoles, que je préside sous l'autorité, avec le regard des membres du comité de gestion, je préside cette caisse des écoles. Je n'entends pas être sous tutelle. Je passe aux voix cette convention. Avis favorable ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Mme COHEN-SOLAL m'a dit qu'elle votait pour. Mais je vous demande de lui demander lorsqu'elle reviendra.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Trois pour, votes contre ? Je vous remercie. Je donne la parole à Benjamin Isare pour la subvention à l'association Nadjastream.

La délibération est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 3 Contre : 10

VIII - SUBVENTION (10 000 EUROS) À L'ASSOCIATION NADJASTREAM (13E).

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. La délibération DAC 165 vise à proposer une subvention de 10 000 € à l'association Nadjastream, que nous connaissons tous très bien, qui vient d'organiser le festival Les Nuits des Arènes qui s'est achevé il y a quelques jours, notamment dans les arènes de Lutèce. Cette subvention est décomposée en deux volets. Le premier, 5000 € au titre de la culture, et le deuxième, 5000 € au titre de la politique de la nuit. Je vous propose un vote favorable pour cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT : J'imagine que tout le monde est favorable ?

M. Laurent AUDOUIN : Je vais m'abstenir, mais pas pour la raison que vous pourriez imaginer. Je vais m'abstenir en souhaitant en Conseil de Paris que cette subvention soit montée à 12 000 €, ce qui donne droit à la demande globale de 20 000 € qui avait été formulée par l'association initialement. Il y avait déjà eu 8000 €. La raison, c'est que ce festival a fait le choix de la monter en gamme, le choix de la programmation d'une grande qualité. Je ne sais pas qui a pu bénéficier des spectacles. Le dimanche, le final avec Nora Krief était sublime. C'est une très grande chance d'avoir une manifestation d'un tel niveau. Je voulais ajouter que grâce à l'énergie des organisateurs, ils arrivent à mobiliser des bénévoles de manière remarquable. Beaucoup de personnes s'engagent pour aider ce festival et le font grandir. Atteindre les 20 000 € serait un très bon signe qui leur serait adressé. Je m'abstiens sur les 20 000 € en espérant qu'ils soient réévalués en Conseil de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Je confirme que ce festival est d'une excellente qualité. J'en profite juste pour faire une incidente. La Ville de Paris, dans son immense générosité, donne zéro euro à l'association Vivre Lire, qui monte le festival Quartier du Livre. Il y a 300 événements. Dont acte. Avis favorable, tout le monde, sauf l'abstention de Monsieur AUDOUIN. Pierre CASANOVA, la DAC 223.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 12 Abstention : 1

IX - SUBVENTION (5 500 EUROS) À L'ASSOCIATION PHOTO SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (5-6 ET 7E).

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention de 5500 € pour une association que nous connaissons, pour avoir déjà délibéré sur ses activités dans le passé, qui organise chaque année des événements autour de la photographie contemporaine, y compris dans le 5e arrondissement. Je m'empresse de le dire, car son intitulé « Association Photo Saint-Germain-des-Prés » pourrait laisser penser qu'elle est exclusivement ancrée dans le sixième, mais ce n'est pas le cas. Encore il y a peu, le Centre culturel irlandais avait accueilli ses belles expositions. Il nous semble donc qu'il est utile de renouveler ce projet de subventions dont je répète le montant, 5500 €.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Avis favorable de tout le monde, j'imagine ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. Je cède à nouveau la parole à Pierre qui va nous rapporter la DAC 714.

X - SUBVENTION (4 000 EUROS) À L'ASSOCIATION PARISIENNE DES AMATEURS DE JAZZ NOUVELLE-ORLÉANS, APAJNO (5E).

M. Pierre CASANOVA : C'est une association que nous connaissons encore mieux, il s'agit de l'Association Parisienne des Amateurs de Jazz Nouvelle-Orléans que vous connaissez tous très bien, puisque cette année, elle en était à la 30e édition de son festival Jazz Band Ball toujours dans la salle des fêtes, toujours harmonieuse, finissant comme toujours tard, avec une assistance dansant et virevoltant. À chaque fois, c'est un grand succès. Nous ne pouvons pas douter que chaque euro donné à cette association est dépensé en œuvre utile concrète et visible de tous les citoyens. Je les soupçonne même de dépenser beaucoup plus que ce qu'ils reçoivent de nous. Ces gens-là sont tous des bénévoles qui ne comptent ni leur temps ni leurs moyens pour faire réussir ce bel événement. Il y a un intérêt aussi important pour le 5e arrondissement, que vous savez attaché au Petit Journal du boulevard Saint-Michel. Cette association et ses animateurs, vous vous en souvenez, sont très proches et partagent la même cause, sachant que vos élus de la mairie du 5e arrondissement font tout leur possible pour maintenir, préserver et rendre encore plus célèbre qu'il ne l'est déjà le Petit Journal. C'est une parenthèse importante.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. On ne redira jamais assez combien le jazz a prospéré aussi et surtout dans le 5e arrondissement. Il s'agit de la subvention Bloche et la 31e édition aura lieu le 23 novembre prochain dans la mairie. Venez tous danser et ou écouter. Avis favorable, j'imagine ?

M. Alexandre BAETCHE : Pardon, Madame la Maire. C'est une remarque que j'ai déjà faite il y a longtemps, mais nous ne savons pas combien ils demandent. On nous parle de 4000 €. Nous n'avons aucun compte, aucun document comptable et l'on ne sait pas combien ils demandent.

Mme Florence BERTHOUT : Ils étaient plutôt sur 5000 ou 6000 €.

M. Alexandre BAETCHE : Dans ce cas, il faut que nous demandions qu'ils obtiennent 4000 €.

Mme Florence BERTHOUT : Là, c'est la subvention Bloche. Pardon, mais c'est moi qui attribue sur la subvention. La Ville leur donne zéro en dehors. Le principe de cette subvention a été mis en place par Bloche, on l'appelle la subvention Bloche, député. Ce sont 10 000 € qui sont laissés d'une certaine manière à la discrétion du maire d'arrondissement qui fait des propositions d'attribution, ce qui est compliqué, car il n'y en a pas beaucoup.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : C'est plus facile quand c'est la Mairie de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : J'assume, mais nous n'en avons pas assez. Avec 10 000 €, nous sommes bloqués. Pour le cas de Nadjastream, je ne peux pas. J'essaie de faire des propositions sur des petites associations qui sont très méritantes et qui ont du mal. Sans cette subvention, il ne serait pas possible de faire la programmation. En dessous de 4000 €, ils ne peuvent pas. Avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci. Je donne la parole à Jacques Soppelsa qui va nous rapporter la DAE 54.

XI - PARIS PARC : SUBVENTION (5 000 000 EUROS) ET CONVENTION CORRÉLATIVE AVEC SORBONNE UNIVERSITÉ.

M. Jacques SOPPELSA : Merci, Madame la Maire. Ce sujet est un sujet relativement important. Il s'agit d'évoquer et de voter une convention avec Sorbonne Université une subvention liée de 5 M€, pour la création de Paris Parc. Autant le rappeler tout de suite, je trouve ce projet particulièrement pertinent, particulièrement spectaculaire, parce qu'il s'agit d'une association de l'université, Sorbonne Université, ex-Pierre et Marie Curie, la Région, la Ville de Paris et l'État pour créer un parc d'innovation ouvert aux créateurs d'entreprise permettant la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation et l'entrepreneuriat. Il s'agit d'un projet qui portera sur 15 m² avec le contrôle de ma distinguée consœur universitaire Marie-Christine Lemardeley, puisque, si je suis bien informé, vous êtes la rapporteure. 15 000 m², une plate-forme de recherche pour l'université, un incubateur pour la création des entreprises, la recherche, une pépinière pour ces entreprises, un hôtel d'entreprises, un pôle

d'accueil, cafés, boutiques, restaurants, je passe les détails. Le concessionnaire sera choisi à l'automne 2019. Le coût des travaux est de l'ordre de 60 M€. Ils se répartissent ainsi : l'État, 4 M€, la Région Île-de-France, 4 M€, la Ville de Paris, 11 M€ et le reste, dans des fonds propres et des emprunts bancaires. 11 M€, or, si j'ai bien compris le dossier, 6 M€ ont déjà été versés par la Ville de Paris, donc ce reliquat, si je peux m'exprimer ainsi, eu égard aux sommes, c'est ce fameux 5 M€. Je suis personnellement très favorable à cette proposition. Une toute petite réserve, ou plutôt une intervention, vous êtes la rédactrice du rapport, j'ai relu et j'ai fait relire votre texte et je ne sais toujours pas, cela paraît évident, mais je n'en suis pas sûr, où va se créer le fameux Paris Parc. J'espère que vous allez nous rassurer tout de suite.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Merci pour cette présentation. Cela fait partie de la volonté de la maire de Paris et de Bertrand DELANOË avant elle de soutenir la recherche et l'innovation à Paris, ce qui n'est pas, je le rappelle, une compétence obligatoire de la Ville. C'est un choix politique qui me paraît tout à fait judicieux. C'est un projet, comme vous l'avez dit, qui a mis du temps à éclore, puisqu'il y avait des problèmes de foncier, de répartition, etc. En effet, la Ville a déjà versé 6 M€ en 2011. Cela sera situé vers la Seine, du côté de l'Institut du Monde arabe, là où il y a des bâtiments provisoires, dans l'enceinte du site de Jussieu. Il me semblait que c'était évident pour tout le monde.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas du tout évident à la lecture.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je confirme que c'est dans l'enceinte du campus de Jussieu. Il s'agit du campus Pierre et Marie Curie de Sorbonne Université. Ce sera un très beau projet par un architecte danois, Bjarke Ingels, du groupe Bjarke Ingels Group. Ce sera une très belle réalisation architecturale.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur le maître de conférences.

M. Benjamin ISARE : J'avais une question sur ce projet. Au niveau de l'université, il est assez peu présenté. Nous n'avons pas eu de présentation officielle. J'aurais voulu savoir si cela pouvait faire l'objet d'une présentation, même si ce sont toujours des présentations en Conseil de quartier. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir voir les tenants et aboutissants.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne sais pas si nous aurons le droit de faire des Conseils de quartier.

M. Benjamin ISARE : Comme cela ne va pas sortir de terre demain, cela peut être en 2020, après mars 2020. Notre question, nous avons parlé de boutiques, de restaurants, Paris Parc sera-t-il ouvert sur la ville, plus que l'université ne l'est aujourd'hui par rapport à Vigipirate pour que les habitants puissent rentrer dans ce merveilleux bâtiment ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je pense que la raison pour laquelle vous n'avez pas été vraiment informés, c'est que cela a mis beaucoup de temps à éclore. Le permis de construire a été approuvé récemment. Je pense que le Président attendait la confirmation de la faisabilité, y compris le financement de la Ville, avant d'en parler. Nous pourrons lui demander. Nous allons entrer dans la période de réserve. Je ne suis pas sûre que nous ayons le droit de faire ce genre de démonstration.

M. Laurent AUDOUIN : Juste un mot très rapide. D'après ce que je comprends, le projet architectural est déjà établi. Je suis toujours très inquiet, dans un contexte plus urbain, au cœur de la ville, de savoir comment est traitée la question de l'intégration urbaine. Le campus de Jussieu, aujourd'hui, historiquement, ce sont des douves qui le séparaient du reste de l'arrondissement à certains endroits. Or, nous avons des murs, etc. Le campus n'est pas du tout ouvert sur la ville, alors que c'est une richesse humaine formidable, mais aussi en termes de site, c'est un endroit qui, sur certaines parties, est plutôt plus faible et pourrait être en partie un lieu d'agrément. Se posait la question d'une véritable connexion entre le reste du quartier et le campus. Tous les travaux d'importances qui ont lieu dans ce site devraient intégrer ce questionnement. Le terre-plein qui a été réalisé rue des Fossés-Saint-Bernard, excusez-moi, mais il est très gris, très minéral et il ne rend aucun service aux quartiers. Il ne participe pas non plus spécialement de cette connexion. Évitons de reproduire ce genre d'erreur et essayons d'intégrer réellement l'université à notre quartier.

Mme Florence BERTHOUT : Je partage cette interrogation dont j'ai fait part au président Chambaz il y a déjà un an et demi.

M. Benjamin ISARE : Sur la question des accès, c'est assez simple. C'est à la suite des attentats que les accès de Sorbonne Université ont été restreints à la place Jussieu, où l'on ne peut rentrer et sortir qu'au niveau de la place Jussieu et au niveau des quais Saint-Bernard, ce sont les deux accès possibles. L'université, en tout cas le vice-doyen vie étudiante, j'en ai encore parlé avec lui la semaine dernière. Ils sont en train de réfléchir à des systèmes de tourniquet pour sortir, afin que l'on puisse diffuser la sortie des personnes. Sur la question de la rue des Fossés-Saint-Bernard, c'est peut-être un des seuls trottoirs de Paris qui n'appartient pas à la Ville. Le trottoir rue des Fossés-Saint-Bernard, c'est une convention d'entretien et de nettoiement avec la Ville. D'ailleurs, nous avons énormément de problèmes avec les squatteurs qui ont extrêmement détérioré les nouvelles dalles. Ce sont des choses sur lesquelles nous n'avons pas beaucoup la main.

Mme Florence BERTHOUT : Merci.

M. Alexandre BAETCHE : Je veux juste dire à mon collègue AUDOUIN que j'ai assisté, lorsqu'il y a eu le chantier de désamiantage et de rénovation des tours de ce qui était Paris VI, à tous les chantiers. Cela se passe d'une façon étrange, très étrange. L'attribution du marché à un cabinet d'architecture... j'ai fait tomber, à un moment donné. Je me souviens, lorsque nous sommes arrivés, il nous a carrément été dit : « C'est Rem Koolhaas qui va gagner ». C'est un cabinet qui n'est même pas français, ce sont des Hollandais. Il y avait Jean Nouvel en face, qui est français. Je vais vous raconter ce qui s'est passé, puisque j'y étais. Vous n'y étiez pas. Vous pouvez vérifier en demandant aux personnes qui étaient présentes. En arrivant, nous savions qu'il fallait que ce soit Rem Koolhaas. Je peux vous dire que j'ai fait tomber Rem Koolhaas, et ça a été Jean Nouvel qui l'a eu. Ensuite, il y avait la question qui est en suspens depuis plus de 20 ans, pour mettre une œuvre architecturale. C'est devenu autre chose, mais c'était exactement à cet endroit. J'espère que cette fois-ci, le marché d'architecture sera attribué dans de meilleures conditions que celles auxquelles j'ai assisté. Comme il a déjà été attribué, j'aimerais bien parler avec les personnes qui étaient au comité d'attribution.

Mme Florence BERTHOUT : Cela a déjà été attribué, je crois. Nous passons au vote, chers collègues.

M. Alexandre BAETCHE : Je me demande pourquoi nous ne donnons pas plus d'argent. Le numéro un mondial d'intelligence artificielle actuel, c'est le professeur Yann Le Cun, qui était à Paris VI, qui a été acheté par Google. Cela vous montre la qualité de ce qui se passe là-bas. Il faut beau donner beaucoup d'argent.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de passer au vote. Avis favorable ? Tout le monde est d'accord.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. Je cède à nouveau la parole à Jacques qui va nous rapporter la DAE 191.

XII - ACCUEIL DE L'INSTITUT LANGEVIN DE L'ESPCI À L'INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS : SUBVENTION (2 500 000 EUROS) ET CONVENTION.

M. Jacques SOPPELSA : Il s'agit d'une subvention de 2 500 000 € pour accueillir l'Institut Langevin de l'ESPCI à l'Institut de Physique du Globe de Paris. Je ne sais pas si vous avez de la mémoire. Il me semble que c'est la quatrième fois que j'ai la chance de rapporter sur une proposition de subvention pour l'emménagement, le déménagement, le réaménagement de l'ESPCI. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai beaucoup d'admiration pour l'établissement que vous présidez, ma chère consœur. Il s'agit d'accueillir l'Institut Langevin, qui, comme vous le rappelez dans votre exposé des motifs, est un laboratoire d'excellence absolument incontestable, avec des réussites tout à fait remarquables, y compris à l'échelle planétaire et je pèse mes mots.

Cela me paraît spectaculaire, mais j'ai deux petites interrogations. Je ne veux pas être trop taquin, mais je me souviens, chère Madame Lemardeley, que la dernière fois que je suis intervenu pour parler de ces

déménagements, vous nous avez assuré que c'était la toute dernière fois. De nouveau, il y a une nouvelle dernière fois. J'aimerais avoir quelques éclaircissements. Peut-être que dans quelques mois, il y aura une dernière dernière chose. Je crois que c'est relativement intéressant. Ma deuxième petite interrogation, et j'ai eu l'occasion d'en parler à notre collègue Benjamin ISARE qui me l'a confirmé. Nous évoquions des subventions pour les travaux de rénovation, notamment au sein de la barre Cassan, qui, nous pouvons le dire entre nous et nous l'avons déjà dit, est un lieu pourri. Là précisément, vous allez vous installer Langevin à l'Institut de Physique du Globe de Paris qui est une entité tout à fait remarquable, très moderne, très récente, puisque Madame la Maire et Madame Pécresse avaient eu l'occasion... je m'interroge. Quels sont ces types de travaux de réaménagement et de rénovation au sein d'un institut qui est ultramoderne ?

Mme Florence BERTHOUT : Madame Lemardeley, la consolidation des subventions pour tous ces déménagements, c'est combien, en y intégrant les 2,5 M€ ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il ne s'agit pas d'un déménagement, il s'agit de ne pas déménager. L'Institut Langevin est une unité mixte de recherche UMR, ESPCI-CNRS, qui étudie les nouvelles méthodes d'imagerie, qui fait à la fois de la recherche fondamentale et de l'innovation et de la création d'entreprises. En 2011, elle a obtenu le label Labex, laboratoire d'excellence. 11 entreprises et 400 emplois sont nés des recherches qui ont été menées à l'Institut Langevin, voilà le contexte.

Une première convention en 2010 est établie pour neuf ans. Nous arrivons à la fin de la convention. C'était un déménagement, il s'agissait d'installer l'Institut Langevin dans les locaux de l'Institut de Physique du Globe de Paris, l'IPGP. Je vous rappelle que cet institut ne fait pas partie du même regroupement d'universités que l'ESPCI. L'IPGP vient de fusionner dans la nouvelle université qui s'appelle Université de Paris, avec Paris-V et Paris-VII. Nous avons élu la présidente vendredi dernier. La raison pour laquelle nous vous demandons de financer des travaux, c'est, parce que c'est une subvention d'investissement qui permet à l'Institut Langevin de rester sur place, d'améliorer les conditions intérieures d'installation. Bien sûr, le bâtiment est neuf, mais depuis 10 ans, il y a peut-être des changements à apporter et des nouvelles installations intérieures. Ce n'est pas le bâti qui va changer. En attendant le retour, puisqu'il s'agit au contraire de ne pas re-déménager, mais de retourner dans les locaux rénovés de l'ESPCI lorsque les locaux seront prêts, nous restons sur place. Cet échange entre des travaux d'investissement pour le laboratoire permet d'occuper gratuitement 2200 m². C'est une sorte d'échange.

Mme Florence BERTHOUT : Qui souhaite ajouter quelque chose ?

M. Jacques SOPPELSA : Vous nous dites que c'est spécifique par rapport aux quatre premières délibérations que j'ai eu l'occasion de rapporter.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il s'agissait d'un déménagement. Nous sortions de l'ESPCI pour aller ailleurs. Là, ce n'est pas le cas.

M. Jacques SOPPELSA : Modernisation pour attendre 2023 pour le réaménagement du site de Langevin de nouveau à l'ESPCI. C'est tout à fait comparable. Vous maniez les arguties, chère collègue.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est comme si j'avais menti la dernière fois en disant qu'il n'y avait pas de nouveaux déménagements. Je n'ai pas menti. Il ne s'agit pas d'un déménagement. Nous restons sur place.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais voter favorablement. Mais très sincèrement, Mme Lemardeley, nous avons l'impression d'être pris en otage. On nous dit : « Pour mener à bien les travaux, il faut faire les déménagements. » Par définition, comme nous soutenons le renforcement de l'ESPCI, nous n'allons pas voter contre des déménagements. Nous sommes pris en otage. Nous n'avons aucun droit de regard ni appréciation susceptible d'être objectivé sur la nature et l'ampleur des travaux et le coût associé de ces travaux. Finalement, nous sommes obligés de croire que dépenser 2 500 000 € pour que l'Institut Langevin, au demeurant, exceptionnel, puisse être plus à l'aise dans ses recherches, cela se justifie, alors que ce même institut va revenir, à horizon 2023, à l'ESPCI. Je suis un peu dubitative. C'est-à-dire 2 500 000 € pour trois ans, si j'ai bien compris.

J'ai une question de bon sens. Les aménagements qui seront faits pour conforter l'installation que nous pouvons à la limite imaginer de l'Institut Langevin, qu'allons-nous en faire en 2023, une fois qu'en 2023, l'Institut Langevin va revenir à l'ESPCI ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Nous mettrons un autre labo. Cela sera adaptable.

Mme Florence BERTHOUT : Les labos n'ont pas tous les mêmes exigences.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Vous pourriez faire confiance à l'adjointe à la maire de Paris qui s'occupe des questions universitaires et de recherche. Nous n'avons pas pris cette décision comme ça. Imaginez le surcoût si l'on vous disait que la convention s'arrête...

Mme Florence BERTHOUT : Continuer la convention sans forcément mettre 2,5 M€. Je n'assure rien. Il nous manque un éclairage.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je vous le donne, c'est que l'IPGP dépend de l'État et l'État ne prête plus de locaux, ne donne plus à titre gracieux des locaux. Il y a un échange en nature.

Mme Florence BERTHOUT : Ils y sont déjà ou je n'ai pas compris ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ils y sont déjà, mais s'ils devaient rester, il faudrait payer un loyer. Au lieu de payer un loyer, nous faisons des travaux, ce qui est plus positif.

M. Laurent AUDOUIN : J'avais fait le même calcul. Si vous calculez rapidement, au prix du marché dans le 5e, la location au mètre carré, cela revient à dire que la Ville paye à l'IPGP le loyer qu'elle demanderait à l'ESPCI. Nous pouvons le comprendre. C'est très indirect. Nous disons que nous allons financer des travaux au bénéfice de l'IPGP. Cela me pose un très gros problème, non pas sur la politique de la ville, mais sur la politique de l'État, parce que l'État ne joue absolument pas son rôle de stratège. Il décrète que ce n'est pas grave si une institution de recherche du plus haut niveau n'était pas en mesure de payer, elle dégage. L'État n'a pas joué son rôle de stratège dans la structuration des universités parisiennes en laissant tout ce petit monde se recomposer au gré des relations des uns et des autres. Nous avons un problème de pilotage au niveau national.

Je suis favorable à l'autonomie des universités, mais dans un cadre, qu'il soit budgétaire ou stratégique, qui reste avec une part de définition nationale. Sinon, tout le monde tire la bourre à tout le monde et nous n'avançons pas. Nous voyons cette espèce de recul, d'abandon. L'État se désengage, essaye de couper ses crédits. Nous savons tous qu'il manque 1 Md€ par an pour la recherche et l'enseignement supérieur, qui est perdu, pour une bonne moitié en tout cas, en crédit impôt recherche. Nous voyons encore, avec cette histoire, que la Ville de Paris va venir apporter le complément et sauver les meubles. Si l'ESPCI n'avait pas la puissance de feu de la Ville derrière elle, elle serait en situation très difficile. Nous avons un problème avec l'enseignement supérieur et la recherche dans ce pays. Il faudra essayer d'investir, d'arrêter de jouer avec des bouts de ficelle. Nos futures connaissances méritent mieux que ce genre de politique de gribouille.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vote. Vous êtes d'accord ? Avis favorable sur la base des explications complémentaires de Madame LEMARDELEY.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie. Je donne la parole à Corinne Gabadou, DASCO 90.

XIII - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - SUBVENTIONS (704 206 EUROS) AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES.

Mme Corinne GABADOU : Oui, Madame la Maire. Je vais coûter un peu moins cher. Je demande une petite subvention, et j'espère qu'elle sera acceptée. DASCO 90, collèges publics parisiens, subvention générale

pour tout Paris, 704 206 € au titre du budget participatif des collèges. Mais en ce qui nous concerne, en ce titre de l'édition 2019, subvention du 5e arrondissement pour le collège Lavoisier qui a opté pour le projet Création numérique. Il s'agit de 39 990 €. Qu'est-ce que le projet numérique, allez-vous me demander ? Il s'agit d'un kit d'ordinateur portable, de tablette, micro casque, appareil photo numérique, caméscope, etc., ayant pour but de créer des films d'animation réalisés par les élèves. Je pense que c'est un très beau projet et je vous demande de voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable. Nous n'allons pas prolonger le débat sur comment nous réparons tout cela lorsque cela tombe en panne. Il nous faudrait une heure de débat dans ce Conseil d'arrondissement pour le vivre dans d'autres établissements. Avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. Pour la maintenance, nous verrons une autre fois. DDCT 80, je cède la parole à Pierre Casanova.

XIV - SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS DU MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT (15 000 EUROS) À DEUX ASSOCIATIONS.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez, mes chers collègues, les fonds du maire sont constitués en intégralité des sommes recueillies par la mairie, à l'occasion des quêtes de mariage, mais aussi des dons spontanés, ainsi que 75 % des recettes lors de la location, plutôt de l'utilisation et de la perception des droits de tournage et de mise à disposition de locaux municipaux. C'est le cas pour les publicités, les films, les affiches, les photographies. Ces fonds permettent chaque année à la maire des subventions. Cette année, nous en envisageons deux. Premièrement, pour les deux tiers, 10 000 € au comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5e arrondissement, qui est bien connu de nos concitoyens, puisque c'est grâce à lui que nous finançons le spectacle de fin d'année pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Deuxièmement, 5000 € à l'association Art Sacré 2, dans la perspective du 1600e anniversaire de la naissance de Geneviève, qui est un projet que nous sommes en train de monter en partenariat avec le Panthéon, mais aussi le lycée Henri IV, le musée Cluny, la bibliothèque Sainte-Geneviève et la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, avec le diocèse de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. J'en profite pour remercier Monsieur et Madame Goirand, qui pilotent le comité des fêtes et qui nous aident beaucoup pour proposer des spectacles de fin d'année, parce que ce n'est pas simple, aux enfants. Il faut aller regarder, voir ce qui va faire plaisir, s'assurer que cela sera d'un bon niveau, le plus accessible possible. En général, il y a deux choix, un pour les maternelles et un pour les élémentaires. Je les félicite, parce que le spectacle de cette année était de très grande qualité. L'exposition aura lieu à l'agora Jacqueline de Romilly vraisemblablement en décembre 2019-janvier 2020. Il s'agit d'un moment très fort que celui de ce 1600e anniversaire.

M. Laurent AUDOUIN : Petit regret, parce que la présentation me semble un peu légère : « Descriptif synthétique du projet : exposition d'images et de représentations ». C'est assez synthétique. Nous aurions apprécié de savoir dans quelles écoles se trouvent les spectacles. Je suis un peu étonné, car pas mal de choses se passent à grande distance.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous réponds. Par définition, comme chaque année, nous ne connaissons pas le spectacle et ce sont toutes les écoles, ce sont toutes les classes de maternelle et élémentaire. En général, ces deux dernières années, il y avait un spectacle à Mouffetard. C'est aussi une manière de soutenir ce théâtre de la Marionnette, qui était pour les maternelles. Il y a un travail là-dessus. Je ne sais pas vous dire quel spectacle sera retenu, parce qu'il y a des échanges avec le théâtre Mouffetard.

Pour l'autre, tout cela est à l'étude. Peut-être qu'il y aura un très beau film d'animation, comme cela a été le cas cette année. Pour le reste, là aussi, je vous l'accorde, plus léger, parce que par définition, pour le spectacle de fin d'année, nous ne savons pas, en revanche, pour l'autre, pour l'exposition, vous avez peu

d'éléments, pour la simple et bonne raison que le commissaire de l'exposition, que vous connaissez, qui est Monsieur Gaffiot, qui est celui qui était le commissaire de l'exposition sur les 800 ans de la présence dominicaine... Il y avait une très belle exposition. C'est lui qui est commissaire. Merci à son ingéniosité. Monter une exposition avec 5000 €. Il y aura des prêts. Il est en train de travailler là-dessus. Il y aura sans doute des éléments de chapiteau qui restent de l'ancienne abbaye qui était conservée à Henri IV. Il y a des trésors qui viendront peut-être de Notre-Dame, du Vatican. Il est en train de travailler à tout cela avec des prêts qui seront gratuits. Nous ne paierons que les assurances, sinon, avec 5000 €, cela serait très compliqué. Ce sera agora Jacqueline de Romilly et Salle des Pas Perdus. Je n'en sais pas plus que vous, car il est en train d'y travailler. Ce qui est intéressant, c'est que des parcours de visite seront organisés en partenariat entre le Panthéon, la bibliothèque Sainte-Geneviève que nous n'avons pas citée, un certain nombre de partenaires et l'Association des Amis de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords. Voilà pour les informations complémentaires. Je mets aux voix. Avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. Je cède la parole à Hélène Hautval pour la DEF 99.

XV - CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LA VILLE DE PARIS POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX RELATIFS À LA RÉNOVATION DES JARDINS DU MUSÉE DU MOYEN-ÂGE, THERMES ET HÔTEL DE CLUNY (5E).

Mme Hélène HAUTVAL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une modification de la convention qui a été votée en décembre 2018, une convention de mandat de service d'ouvrage entre l'État et la Ville de Paris. Elle concerne la rénovation du Jardin de Cluny, le but étant de mettre en perspective l'architecture du jardin et également de permettre la complète accessibilité du jardin par les PMR. Les modifications de cette convention concernent le changement de dénomination des parties prenantes, la suppression des paragraphes relatifs aux délais de paiement et intérêts moratoires et l'ajout d'un échéancier prévisionnel de versement. Pour rappel, le projet sera d'un montant de 900 000 € qui est entièrement financé par l'État, mais dont un tiers de cette somme a été brillamment obtenu par la maire, Florence BERTHOUT. Étant donné ce changement de convention, il y a un léger décalage dans la livraison des travaux, puisque la livraison est prévue au troisième trimestre 2021. Je vous invite à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Vous avez bien compris que nous avons déjà voté une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, mais à la demande de l'État, pour dire les choses clairement, un certain nombre de modifications ont été apportées à cette convention initiale qui sont des points de détail. Je remercie la DEVE, Madame BERNEDE, il faut dire les choses, qui s'est montrée très accompagnante, parce que c'est compliqué. L'idée est que la DEVE, sur ma proposition, va piloter. La Ville a accepté. Je les en remercie. Je pense qu'ils sont très motivés et très fiers de piloter. Mais ils n'étaient pas obligés de le faire.

Mme Florence BERTHOUT : Sauf erreur de ma part, la directrice qui va partir dans quelques semaines, Madame TABURET-DELAHAYE, a fait travailler, sur la suggestion du mécène que je leur ai trouvé, l'École du Paysage de Versailles, il me semble. Ils ont travaillé à la fois sur l'aspect végétal et l'aspect minéral.

Mme Hélène HAUVAL : Et symbolique.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a un tas de références à l'histoire. C'est un très joli projet. Il me semble qu'elle est venue il y a un an présenter ce projet qui était un avant avant-projet, en Conseil de quartier, avec les grandes lignes. Cela méritera une présentation en Conseil de quartier, quand nous serons autorisés, si nous sommes autorisés à faire des Conseils de quartier avant mars 2020. Avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci, Hélène. C'est une modification technique. Corinne Gabadou, DFPE 132.

XVI - SUBVENTION (425 647 EUROS), PROROGATION ET AVENANT N° 3 À LA FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (19E) POUR LA CRÈCHE COLLECTIVE SAINTE LUCIE (5E).

Mme Corinne GABADOU : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention, prorogation et avenant numéro 3 à la fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise pour la crèche collective Sainte-Lucie, située rue des Bernardins dans le 5e. Cette convention d'une durée de trois ans viendra à échéance le 31 décembre 2019. Elle insiste sur l'accueil des enfants parisiens, et notamment du 5e arrondissement tous les jours de la semaine sur la participation de la fondation à la commission d'attribution des places en crèche organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de la fondation à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. À chaque commission, la crèche Sainte-Lucie joue parfaitement le jeu et accueille en moyenne une dizaine d'enfants à chaque commission, entre 10 et 15 enfants. Il n'y a aucun souci. Ils sont toujours très arrangeants. Ils essaient de pousser les murs, quelquefois. Nous obtenons ce que nous voulons. Je demande que nous votions favorablement à cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. C'est une convention d'objectifs tout à fait normale. Associé à cette convention, chacun aura bien compris qu'il y a le versement d'une subvention. Il est tout à fait normal que le versement de la subvention de la Ville aille de pair avec des objectifs partagés. La commission d'attribution des places en crèche a eu lieu la semaine dernière. Je remercie à la fois les services et Corinne GABADOU pour l'énorme travail de préparation, car c'est très lourd. Je n'ai plus en tête combien de places nous avons attribuées à la commission.

Mme Corinne GABADOU : Je ne me souviens plus du chiffre, je n'ai pas noté.

Mme Florence BERTHOUT : Nous étions bien au-delà de 100.

Mme Corinne GABADOU : Je pense plus.

Mme Florence BERTHOUT : Le travail préparatoire avec les directrices est extrêmement satisfaisant. Il y a des dérogations, nous sommes sans doute l'arrondissement qui donne le plus de dérogations pour avoir une place en crèche. Ces dérogations sont justifiées par le fait que les personnes travaillent dans l'arrondissement. C'est particulièrement vrai pour les commerçants qui vont travailler dans l'arrondissement, qui ne l'habitent pas, mais qui peuvent avoir droit à une place, les pompiers, les familles de pompiers de Port-Royal sont systématiquement jugées prioritaires, pour des raisons évidentes. Et l'Institut Curie également. Le personnel qui travaille dans les écoles et les crèches, même s'il n'habite pas dans l'arrondissement. Avis favorable, j'imagine ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci. Je cède la parole à Jacques SOPPELSA qui va nous rapporter la DGS 5.

XVII - SUBVENTIONS (17 100 EUROS) À 9 ASSOCIATIONS SPORTIVES (5E).

M. Jacques SOPPELSA : Merci, Madame la Maire. Je serai beaucoup plus rapide. Il s'agit d'adopter, et autant vous le dire tout de suite, j'y suis très favorable, une proposition de subvention pour neuf de nos associations. Au risque d'être un peu taquin à l'égard de la mairie centrale, je m'attendais à pas mal de bouleversements. Je cite : « La réforme des critères d'attribution des subventions votée au Conseil de Paris a instauré de nouveaux critères additionnels, promouvoir la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors, promouvoir des actions à visée sociale de formation ou visant les jeunes enfants. » Dont acte. Le résultat, c'est que l'on nous a proposé après concertation tout simplement de reconduire

les subventions de l'année dernière, quasiment automatiquement, à une exception près, à savoir, la neuvième association, qui est une création récente. 1000 € pour l'Association sportive de l'école publique, 21 rue de Pontoise, 1000 € pour l'Association sportive du lycée Louis-le-Grand, 700 € pour nos amis de l'Amicale bouliste des Arènes de Lutèce, de 1000 € pour l'Association du Sport et de Loisirs, 1200 € pour le Club de plongée du 5e, 1400 € pour Paris Aïkido Club, 6500 €, multisport, pour la Section Olympique de Saint-Médard, 2500 €, judo, pour Soyez Sport, l'innovation, Horizon Karaté Club pour 800 €. Ils n'avaient rien l'année dernière, et pour cause. Tout ceci pour vous dire que, à une réserve près, mais je pense que Madame Lemardeley m'expliquera plus tard, parmi les réformes des critères d'attribution, je lis : « Présence du club dans un quartier politique de la ville. » J'avoue que je ne comprends pas très bien ce que cela signifie. Je vous demande bien évidemment de voter cette proposition de subventions. Merci.

M. Dominique TIBERI : Ces critères existent depuis longtemps. J'en avais parlé avec Jean VUILLERMOZ, qui était adjoint au sport, sous la précédente mandature, lorsque j'avais ces attributions, cette délégation. Je ne vois pas en quoi ces critères ont été modifiés. J'ai toujours entendu ces critères depuis que je suis élu.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, Jacques ?

M. Jacques SOPPELSA : Tout à fait, tout en regrettant que ce volume global de subventions est relativement modeste. Les demandes des associations étaient beaucoup plus conséquentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord avec vous. Je cède la parole à Hélène HAUTVAL qui va rapporter la DPE 10.

XVIII - SUBVENTION (17 600 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT (APC) POUR LA RÉALISATION D'UNE SECONDE ÉDITION D'UN DÉFI FAMILLE « ZÉRO DÉCHET ».

Mme Hélène HAUTVAL : Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne la seconde édition du défi Famille zéro déchet. Nous avions voté il y a quelques mois pour le premier. Le principe est le même. Il fait appel sur volontariat à des familles pour qu'elles s'engagent à réduire leur production de déchets. « Zéro déchet » est un abus de langage, puisque les familles arrivent à les réduire à la hauteur environ de 25 %. Toujours est-il qu'elles peuvent suivre des formations qui seront prodiguées, des challenges zéro déchet à relever toutes les semaines et également des moyens de s'informer pour pouvoir améliorer leurs performances dans ce domaine. Cette fois-ci, ce sont 100 familles qui vont être concernées. 30 d'entre elles devront appartenir à la rue du Paradis qui est la rue zéro déchet de Paris et 70 autres en fonction des volontariats qui se seront exprimés. Il est possible cette fois de faire des volontariats dans tout Paris, tous arrondissements confondus. Les personnes recevront des questionnaires auxquels elles devront répondre. Une première sélection sera faite. Un entretien téléphonique sera effectué de manière à déterminer quelles sont les familles qui ont le plus de chances de réussite dans ce défi zéro déchet.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. C'est un sacré défi.

Mme Hélène HAUTVAL : Le montant est de 17 600 €.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas exorbitant. Avis favorable ? M. AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Juste un commentaire rapide. Le chiffre que vous donnez, toutes choses égales par ailleurs, parvenir à une réduction de 25 % des déchets, cela représente une performance tout à fait honorable. La plupart des produits de consommation qui nous sont proposés aujourd'hui sont toujours emballés. Nous avons un volume de déchet qui est subi, contre lequel nous ne pouvons pas lutter. Je vous renvoie à l'étude toute récente de Carbone 4, qui est une association qui travaille sur les questions du changement

environnemental, et notamment de gaz à effet de serre, qui a établi la part possible pour les ménages dans la réduction d'émissions de GES, et impacts environnementaux en général. La conclusion est claire, les ménages, c'est entre 10 et 20 %. L'essentiel de ce qui est devant nous est de nature réglementaire. La politique du petit pas individuel est très utile, mais elle ne suffit absolument pas. Il faut avoir une action à beaucoup plus grande échelle. 25 %, cela peut sembler peu, mais 25 % d'une poubelle parisienne moyenne, c'est quand même plus de 100 kg par an. Pour les 30 familles, cela fait plus de 3 tonnes de déchets en moins. Comme le coût de la collecte et du traitement des ordures n'est pas négligeable, je me demande si cette opération n'est pas autofinancée, si ce n'est carrément bénéficiaire, et si elle ne mériterait pas d'être largement développée.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons aux voix. Avis favorable, j'imagine ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - CONFÉRENCE DU LOGEMENT DE PARIS – PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.

Je vais rapporter la dernière délibération, la DLH 107, qui concerne la Conférence du Logement sur la présentation des orientations stratégiques. Vous savez que la Conférence du Logement a été mise en place, conformément à la loi Égalité et Citoyenneté de janvier 2017, et à la loi ELAN de novembre 2018, pour définir les orientations stratégiques à l'échelle parisienne, comme c'est une obligation dans les autres villes.

Je vais proposer sans trop m'y attarder de nous abstenir, chacun ayant le droit de faire ce qu'il veut sur cette délibération. Je suis en désaccord avec la politique du logement qui est conduite par la Ville, donc je ne peux pas voter favorablement à cette Conférence du Logement où d'ailleurs, les maires d'arrondissement sont totalement minoritaires et où notre point de vue n'a aucune espèce d'importance. Je ne vais pas trop m'y attarder.

La politique du logement parisienne se traduit, sur les 7500 logements sociaux qui sont annoncés chaque année par la Ville de Paris, en réalité, entre les deux tiers et la moitié chaque année de cette annonce qui ne sont pas du tout des créations de logements, mais qui sont des préemptions dans le diffus ou des reconventionnements de logements. En création, il y en a peu. Je suis, à titre personnel, très dubitative, pour ne pas dire en opposition, à la politique de préemption dans le diffus pour une raison simple, c'est qu'elle coûte très cher. La moitié pratiquement du budget de la Ville, au moins, consacré au logement, est fléchée sur de la préemption. Elle achète dans des quartiers où c'est cher ou moins cher, à la limite, le sujet n'est pas tout à fait là. Le sujet, c'est qu'elle achète des logements qui sont quasiment occupés, dont les locataires vont parfois avoir une baisse de leurs loyers, allez comprendre pourquoi, c'est assez extravagant, dans des quartiers réputés comme des quartiers plus aisés.

Parallèlement, la Ville a mené une politique de reconventionnellement à tout va, qui aura coûté aux bailleurs sociaux 1 Md€ sur cette mandature. Je rappelle que le reconventionnellement, et peu de personnes comprennent ce que cela veut dire, c'est de prendre des immeubles qui faisaient partie du parc privé de la ville et tout d'un coup, de dire que cet immeuble qui faisait partie du parc privé de la ville va être cédé à des bailleurs sociaux, mais on demande aux bailleurs sociaux de payer plein pot. Ce n'est pas un cadeau. Ce sont les bailleurs sociaux qui, sur leur budget, payent à la Ville plein pot le coût de ces logements qui dépendaient du parc privé de la Ville.

Sur le mandat de la maire, les bailleurs sociaux auront versé au moins 1 Md€ pour payer à la Ville ce transfert de logements occupés appartenant au parc privé de la Ville, ce transfert aux parcs sociaux. Avec Monsieur Bertrand Delanoë, les bailleurs sociaux pouvaient payer la facture sur 60 années, ce qui correspondait à 60 années de loyers capitalisés desdits logements. Maintenant, la maire de Paris a imposé, depuis 2016, de mémoire, que les bailleurs sociaux versent en une fois la contrepartie de ce transfert de logements privés de la Ville qui deviennent du jour au lendemain du logement social. C'est cela que je dénonce. Que l'on puisse imaginer une évolution, oui, mais une évolution qui se traduit par un prix fort qui est payé par les bailleurs sociaux, il va ponctionner leurs finances. Quand vous versez 1 M€, alors ce sont tous les bailleurs sociaux, mais

il n'y en a pas des milliers, quand vous avez versé 1 Md€ sur une mandature, c'est 1 Md€ que vous avez en moins pour construire ou pour rénover. Vous allez me dire que toute conclusion que nous pourrions tirer sur le ralentissement des projets de rénovation ici ou là ne serait pas fondée... Je suis un peu comme Thomas. Je ne crois que les résultats. Je constate une chose : la plus grande partie des projets de rénovation du 5e arrondissement, en particulier du principal bailleur social, qui est Paris Habitat, tous les programmes ont été retardés. Parce que je suis administratrice de Paris Habitat, j'ai obtenu assez vite un engagement que l'ensemble Censier–Santeuil-Geoffroy Saint-Hilaire serait rénové, Larrey. Larrey, c'est à l'arrêt, sans mauvais jeu de mots. Pour deux raisons, cela prend un temps fou. On dit que l'on va demander les avis des locataires, mais nous faisons exactement l'inverse. J'ai demandé à avoir des plans de l'arrêt. Je me suis demandé pourquoi la plupart des locataires étaient très en retrait, alors qu'objectivement, ce patrimoine est en mauvais état. Vous avez des toilettes qui donnent dans des cuisines, de l'électricité qui n'a pas été refaite depuis 30 ans. Je vous mets en garde. J'y suis allée une fois avec Monsieur Ian BROSSAT. Il m'a dit : « Vous m'aviez dit que c'était en très mauvais état, regardez. » Effectivement, nous faisons des cages d'escalier qui avaient été totalement restaurées. Lorsque nous rentrons dans les appartements... nous avons visité trois cages d'escalier qui étaient très bien et lorsque l'on rentre dans les appartements, c'est absolument incroyable. Les locataires disent qu'ils aimeraient que les chambres ne soient pas sur la rue, car la rue, c'est potentiellement bruyant. Ils souhaitent garder les chambres à l'intérieur. L'architecte arrive et après avoir fait semblant de leur demander leur avis, nous avons refait tous les plans de tous les appartements en mettant les quasi-totalités des chambres sur la rue. Si nous avions voulu planter le projet et le vote d'adhésion des locataires, nous ne nous y serions pas pris autrement.

Madame LEMARDELEY, il y aurait deux raisons techniques qui justifieraient que nous fassions cela. Comme je suis en total désaccord avec une politique qui est tellement efficace que le nombre de demandeurs de logements sociaux a augmenté sur ce mandat, que les programmes de rénovation sont à l'arrêt ou sont en grande difficulté pour un tas de raisons, je ne vais pas voter contre, car il s'agit d'une obligation. Je suis républicaine. Il s'agit d'une obligation de mettre en place cette Conférence du Logement. Comme je suis en total désaccord avec ce qui s'y dit et ce qui s'y fait, je vais m'abstenir.

M. Dominique TIBERI : Merci, Madame la Maire. Concernant le problème du reconventionnement qui consiste à faire changer de catégorie des logements, cela va à l'encontre des engagements en faveur de ce que l'on appelle les logements intermédiaires. Des personnes se retrouvent dans une situation classique, malheureusement, à savoir avec des revenus pas assez élevés pour aller dans le privé, et peut-être trop élevés pour rester dans le social. Lorsque ces personnes sont rentrées dans ces logements il y a quelques décennies, leur situation a évolué depuis, comme la plupart des personnes. Il y a une question administrative soulevée par la maire, des problèmes de financement de construction. Si cela introduit une amélioration, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas.

Mais j'insiste sur la situation des locataires. J'ai rencontré beaucoup de locataires ces dernières semaines, touchés par ces mesures. J'ai même, par divers contacts, proposé un rendez-vous avec le député Gilles Le Gendre, qui avait promis un rendez-vous il y a six mois. J'espère qu'il va l'accorder. C'est très angoissant pour ces personnes. Beaucoup de personnes m'ont dit vouloir quitter Paris. Je suis très inquiet sur la situation. En termes d'inquiétude, pour compléter ce qui a été dit sur la rue Larrey, j'ai beaucoup parlé avec les locataires de la rue Larrey, je les ai même invités à venir, et ils viendront ici dans quelques semaines ou quelques mois.

Il y a eu un projet, il y a six ou sept ans. Les locataires avaient voté et refusé le projet. Je ne pense pas qu'ils ont eu raison, mais il faut prendre en compte leur vote. Maintenant, il faut savoir qu'on leur propose de quitter leur logement pendant la période de rénovation, avec des projets d'architectes, pour certains, transformant des deux-pièces en trois-pièces, et parfois des trois-pièces en deux-pièces, j'ai vu les plans, avec une certaine humiliation qu'ils ont ressentie. Je pense que c'est une maladresse et pas autre chose. Les architectes leur ont proposé leur projet avec un petit champagne et des petits fours, comme si nous voulions les appâter. Ils se sont sentis un peu humiliés. Ils craignent les augmentations de loyers, mais surtout, pour les personnes les plus âgées, on leur dit qu'elles vont quitter leur logement pendant au moins deux ans. Les personnes les plus âgées sont angoissées. Elles pensent, peut-être à juste titre, que si elles quittent leur logement, à cet âge-là, elles ne le reverront peut-être pas. J'en ai parlé avec tout le monde de manière très objective, y compris avec Ian BROSSAT

et son équipe. Nous avons des discussions très ouvertes. Je suis très inquiet pour la rue Larrey et pour le conventionnement.

Mme Flora KALOUSTIAN : En ce qui concerne les personnes âgées de la rue de Larrey, c'est un fait. Ce qu'elles craignent, c'est de faire un premier déménagement, puis un second déménagement deux ans après. Certains ont demandé à rentrer en résidence services et l'on commence à en placer certains. Nous essayons de les aider.

M. Laurent AUDOUIN : C'est un peu particulier. Finalement, tous les arguments qui ont été développés par Madame la Maire, avec lesquels nous sommes d'accord ou pas, ne concernent pas le contenu de cette délibération. Ici, nous sommes face à un travail qui a impliqué très fortement les associations, le tissu des acteurs sur le domaine du logement social, une vraie concertation qui aboutit à de vrais objectifs et qui essaie de se donner un mode de fonctionnement qui parle réellement des besoins, et notamment le fait que les personnes en très grande pauvreté, les bénéficiaires du DALO, sont encore aujourd'hui en grande difficulté aujourd'hui à Paris. Une des conclusions très fortes de cette conférence, c'est qu'il doit y avoir des quotas qui permettent aux DALO ou aux personnes du premier quartile d'avoir un accès au logement social.

Une autre conclusion que nous connaissons, mais qu'il faut réaffirmer sans cesse, c'est qu'il y a un besoin de rééquilibrage territorial à travers Paris. Aujourd'hui, aussi bien la structure que les volumes de logements sociaux sont très déséquilibrés, puisque les arrondissements périphériques de l'Est parisien ont des taux de logements sociaux vertigineux. Il y a énormément de ménages en grande pauvreté. À l'inverse, les arrondissements de l'Ouest n'en ont pas. Il faut rééquilibrer tout cela. Cette conférence insiste également sur la question de l'accompagnement social. Ce n'est pas tout de proposer un logement, il faut souvent, soit prévenir des exclusions en amont, soit remettre le pied à l'étrier pour des gens qui réintègrent un logement après des périodes de grande difficulté. Un travail très riche a été fait. J'insiste sur le fait que ce n'est pas juste la Ville qui se donne des objectifs, il s'agit d'un travail de concertation. Cela me paraît extrêmement intéressant. Globalement, la Ville de Paris travaille dur. Madame la Maire, vous trouvez que les modalités ne vous satisfont pas. C'est votre droit. Il n'empêche que la Ville de Paris respecte les objectifs de la loi SRU. À terme, chaque arrondissement devra respecter l'objectif de la loi SRU par un simple souci d'équité. C'est encore un travail en cours, qu'il faut absolument mener jusqu'au bout. La solidarité est un impératif à Paris.

Madame Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas faire un grand débat sur la politique de logement, car nous pourrions rester tard. Qu'il faille du rééquilibrage, je suis d'accord avec cette idée. Ce qui nous différencie vous et moi, c'est toujours le côté un peu excessif. Je vais prendre un arrondissement que je connais un peu, le 1er arrondissement. Vous pouvez toujours décréter, M. AUDOUIN, qu'il faudra mettre 25 ou 30 % de logements SRU. Décrétez. C'est juste impossible pour des raisons patrimoniales. Au lieu d'agir, on fait semblant d'imaginer un monde qui, hélas, ou tant mieux, ne peut pas être mis en place, tout simplement parce qu'un arrondissement qui va avoir 60 % de sa superficie qui est classée aux monuments historiques, vous ne pouvez pas. Cela ne veut pas dire que vous ne pouvez pas rééquilibrer. Je pense qu'il faut rééquilibrer, mais ce n'est pas comme nous le faisons aujourd'hui en mettant le DALO tel que nous le faisons.

M. Laurent AUDOUIN : Justement, nous souhaitons faire mieux avec cette convention.

Mme Florence BERTHOUT : Il ne suffit pas de décréter d'une manière technocratique qu'il y aura X % de DALO. Il faut accompagner le DALO. Ce n'est pas accompagné. Je vois et je me renseigne. Le DALO n'est pas accompagné. Il faut arrêter d'en faire de cette manière. Deuxièmement, les DALO qui sont, par exemple au 5e arrondissement, trouvez-vous normal qu'ils ne puissent en aucun cas être prioritaires ? J'ai demandé qu'une commission soit créée, où l'opposition serait représentée, pour donner un avis sur les DALO qui sont issus de l'arrondissement pour pouvoir Conseiller le préfet. À chaque fois, j'en parle aux préfets de Région qui se succèdent. Depuis 2014, on me dit que c'est une bonne idée. Notre décision ne s'impose pas, mais par rapport à une machine totalement administrative où l'on dit qu'il faut prendre X % du DALO, nous prenons un DALO du 19e, nous le mettons là, d'un autre département et nous le mettons là, il serait malin qu'une une partie de ces DALO vienne territorialement d'un endroit où les enfants habitent. Ce n'est pas ce qui se fait aujourd'hui. Il y a une espèce de machine administrative fourre-tout. Il faut faire de la statistique. Bilan des opérations, vous avez une espèce de rupture, vous avez une mixité qui est une fausse mixité, un peu imposée, alors qu'elle

pourrait être très enrichissante si nous l'accompagnions mieux. Je me méfie toujours des logiques de chiffres déconnectées du terrain. Je le dis d'autant plus que j'étais dans un cabinet qui a soutenu la loi DALO. Le problème, aujourd'hui, c'est le problème d'un accompagnement intelligent qui n'est pas fait. Cette conférence, je n'ai jamais vu qu'elle s'en occupait. Je m'abstiens. Je mets aux voix. Avis favorable ? Abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 3 Absentions : 10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Secrétaire de séance

Benjamin ISARE